

Engagé-es au quotidien pour nos métiers, nos droits et nos carrières !

Votez



À quoi sert la CAPN ?

La commission administrative paritaire nationale (CAPN) donne un avis préalablement aux décisions ministérielles concernant votre carrière : titularisations, promotions (tableau d'avancement, liste d'aptitude), mobilités (détachements, intégrations, mutations), recours contre le compte-rendu d'entretien professionnel, sanctions disciplinaires.

Attaquée par les projets du gouvernement, la CAPN est pourtant une instance incontournable pour faire respecter vos droits. Il faut la défendre !

Elle est composée pour moitié de représentant-es élu-es du personnel et pour moitié de représentant-es de l'administration.

En formation plénière, elle se réunit deux fois par an et chaque réunion est précédée d'une séance préparatoire qui dure une semaine.

Des élu-es engagé-es au quotidien

Les représentant-es du SNASUB-FSU exercent, comme vous, dans les services, les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, les établissements publics.

Formé-es et combatifs/ves, vos élu-es vous défendent efficacement, avec comme boussole l'égalité de traitement pour appréhender toutes les décisions individuelles et pour faire valoir le droit à la carrière des collègues.

Nous rendons compte de notre action, en toute indépendance de l'administration, et vous informons des enjeux et des décisions qui vous concernent.

Nous défendons en permanence les créations d'emplois à la hauteur des besoins pour améliorer les conditions de travail et de carrière.

Pour la transparence dans les promotions

Aujourd'hui le système de promotion en filière ITRF est injuste !

Pour la transparence, il est nécessaire d'obtenir :

- **l'égalité de traitement entre les agents**, par l'utilisation de barèmes publics et partagés (prenant en compte l'ancienneté mais aussi les formations, le parcours professionnel...)
- **l'égalité de traitement entre les métiers** par l'attribution des promotions selon la proportion des promovables de chaque BAP
- **une augmentation du taux de promotion**, notamment pour permettre des déroulements de carrière pour toutes et tous sur au moins deux grades obtenus dans le protocole « PPCR ».

Pour la défense de vos droits

En l'absence de mobilité organisée, **le droit à la mutation pour la majorité des personnels ITRF est seulement théorique**. Assez de devoir passer des concours pour muter ! Nous revendiquons la mise en place d'un tableau de mutations, pour rendre effectif notre droit à la mobilité.

Les modalités de concours externes dans la filière sont souvent détournées par les établissements (profils très spécifiques, concours infructueux...). Tout le monde doit avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi public. Nous revendiquons une sortie du localisme dans l'organisation des concours.

Depuis qu'ils gèrent leur masse salariale, certains établissements ont tendance à limiter le nombre de promotions pour en diminuer les impacts financiers. **La promotion des collègues ne peut pas être conditionnée par l'austérité budgétaire** ou les aléas de la gestion des universités autonomes.

Pour que ça change, votez SNASUB-FSU !

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

FAITES-VOUS ENTENDRE

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAPN | Techniciens
de recherche et de formation



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CAPN des Techniciens : je vote **SNASUB-FSU**



Pour un vrai droit à la mutation !

Pour les fonctionnaires, la mutation est un droit ! Mais il ne s'applique pas dans la filière ITRF, contrairement à nos collègues des filières AENES, ITA ou des Bibliothèques.

Les établissements du supérieur s'affranchissent de l'obligation d'afficher leurs postes vacants. En conséquence, chaque année des collègues repassent des concours qu'ils ont déjà obtenu pour pouvoir muter.

Nous demandons un mouvement national organisé par le biais d'un tableau de mutations : publication de tous les postes, application des priorités légalées...

Promotions : pas d'égalité de traitement sans transparence

Obtenir une promotion est un vrai parcours du combattant. Avant d'arriver en CAPN, votre dossier est classé par une commission paritaire d'établissement - CPE (ou son équivalent). Bien que ce classement local ne soit pas réglementaire, le ministère refuse sa remise en cause. Par conséquent, la CAPN ne peut promouvoir que les agents classés en tête par leur établissement, malgré l'hétérogénéité dans le traitement local des dossiers et les risques de clientélisme qui en découlent. L'addition de politiques locales ne fait pas une politique nationale, mais remet en cause l'égalité de traitement dans le corps. **La CAPN doit retrouver sa capacité d'appréciation sans être bloquée par les décisions locales.**

Par ailleurs, certains métiers, et donc certaines branches d'activités professionnelles (BAP) sont plus promus que d'autres.

Le SNASUB-FSU a obtenu que l'administration, en séance, vérifie un minimum l'équilibre entre les BAP en établissant des statistiques sur les promu-es. **Le SNASUB-FSU revendique que les promotions soient attribuées en respectant des quotas en proportion des collèges promouvables dans chaque BAP. Cela permettrait à chaque métier de l'ITRF d'accéder équitablement aux promotions.**

Travailler par BAP permettrait aussi de comparer les métiers entre eux et de définir des critères objectifs et publics d'évaluation des dossiers. **La « valeur professionnelle » des collègues est une notion subjective, donc injuste, tant qu'il n'y aura pas de critères précis et transparents pour la qualifier...** surtout dans une filière qui se caractérise par une extraordinaire diversité des métiers.

Pour un accès aux promotions de toutes et tous au même rythme, nous revendiquons la mise en place de barèmes, intégrant entre autres l'ancienneté, le parcours professionnel, les formations...

Pour reconnaître nos missions à leur juste valeur !

Nombre de technicien-nes assument des missions qui devraient relever de la Catégorie A. **Un plan de requalification des**

TECH dans le corps supérieur doit être mis en œuvre et les taux de promotion doivent être adaptés en ce sens.

Dans le cadre du protocole « PPCR », nous avons gagné une amélioration des grilles pour les TECH, mais elle n'est pas suffisante. **Le SNASUB-FSU continue de revendiquer une vraie revalorisation salariale :** dégel du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, intégration des primes, poursuite de l'amélioration des grilles indiciaires...



29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

**SNASUB
FSU**

FAITES-VOUS ENTENDRE